



TRESSSES

La salle des sports sort de terre

PLAINE DES SPORTS La pose de la première poutre de ce nouvel équipement s'est déroulée mercredi matin. Livraison prévue en janvier

La plaine des sports de Petrus accueillait mercredi matin la cérémonie de pose de la première poutre de la salle multi-activités sportive. Cette manifestation s'est déroulée en présence de Philippe Madrelle, sénateur, Anne-Laure Fabre-Nadler et Jean-Marie Darmian, conseillers départementaux, de Jean-Pierre Soubie, président de la CdC des Coteaux bordelais, de Christian Soubie, maire, d'élus tressois et de communes limitrophes.

Ce nouvel espace sportif (850 m²), qui servira pour plusieurs communes, sera construit sur une structure de bois lamellé-collé avec des murs à ossature bois. Il comprendra un dojo de 238m², une salle de danse de 126m², une salle de sport de détente de 70m², quatre vestiaires, un hall d'accueil, un espace de convivialité de 82 m² et une salle de réunion de 43m².

1,6 million d'euros

L'architecte de ce projet est Bruno Calmes du cabinet ABC architecture. Le premier lot du chantier a été attribué à la société Colas qui a réalisé les voiries et réseaux divers (VRD). Le deuxième lot du chantier a été confié à la société Mathis (d'Alsace). Cette entreprise de construction tous corps d'état est spécialisée dans les bâtiments à ossature bois. Cet équipement sportif serait livré en janvier 2018. Son coût de réalisation est d'un montant de 1 699 062,15 € H.T.

Les subventions sollicitées comprennent le Fonds de soutien à l'in-



L'ossature de la future salle sportive est en cours de construction. PHOTO MARTINE GUILLOT

vestissement public local (FSIL) qui interviendra à hauteur de 582 164,37 €. L'État, par le biais de la dotation d'équipement des territoires ruraux a financé 175 000 euros. Le Conseil départemental subventionnera à hauteur de 78 000 euros. Philippe Madrelle, sénateur, financera à hauteur de 20 000 euros au moyen de sa réserve parlementaire. Enfin, un emprunt de 500 000 euros sera contracté par la commune qui autofinancera aussi le reliquat,

soit 492 734,27€. Le conseil départemental est un partenaire financier important car il aide déjà cinq clubs tressois à hauteur de 11 443 euros par an.

Cet équipement sportif bénéficiera à 600 licenciés des clubs de gymnastique volontaire, judo, tai-chi-chuan, fitness, yoga et tennis. À Tresses, 1 603 licenciés pratiquent une activité sportive et 618 jeunes de moins de 18 ans se répartissent dans 15 clubs.

M. G.